

210C1185
FR0000125684-DIV20

19 novembre 2010

Communiqué sur la société

ZODIAC AEROSPACE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 210C1174 du 17 novembre 2010

L'Autorité des marchés financiers a pris connaissance du communiqué publié, le 18 novembre 2010, à sa demande par la société Safran, selon lequel elle a exprimé l'intention de ne pas déposer un projet d'offre publique visant les titres de la société ZODIAC AEROSPACE.

Par conséquent, l'Autorité des marchés financiers rappelle que les dispositions de l'article 223-35 du règlement général s'appliquent au cas d'espèce (Safran ne pourra, sauf à justifier de modifications importantes dans la situation, l'environnement ou l'actionnariat des personnes concernées déposer un projet d'offre sur ZODIAC AEROSPACE avant l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du 18 novembre 2010).
